



**RELEVÉ DE DÉCISION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MARDI 11 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 11
Nombre de conseillers municipaux absents représentés : 2
Nombre de conseillers absents : 6

Le conseil municipal :

- a fixé les modalités de rémunération des agents assurant l'enquête de recensement
- a refusé d'instaurer le forfait «mobilités durables» au profit des agents de la commune
- a décidé de profiter de travaux de voirie à Chevillèle (raccordement d'un méthaniseur au réseau) pour enfouir les réseaux d'électricité et renouveler l'installation communale d'éclairage public ;
- a fixé le tarif horaire du personnel de la commune pour les travaux qu'ils effectuent en régie au sein de la commune ;
- a donné délégation à M. le Maire pour le remboursement par anticipation des emprunts en cours ;
- a autorisé M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses réelles d'investissement avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2025 dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites au budget voté pour 2024 ;
- a décidé de sécuriser l'église Saint-Barthélémy de Lépine et de ses environs et désigné un maître d'œuvre pour cette mise en sécurité ;
- a créé un poste de catégorie C de secrétaire administratif au sein du service urbanisme pour remplacer un agent muté dans une autre collectivité.

